



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

23ème réunion du Comité permanent

Bonn, 13 - 14 décembre 2001

CMS/StC.23/Doc.10

APPLICATION DU PLAN STRATEGIQUE 2000-2005

1. Le Comité permanent à sa 22ème réunion a examiné le tableau mis au point par le Secrétariat pour l'étude de l'application du Plan stratégique adopté par la Conférence des Parties à sa 6ème session par sa Résolution 6.4 (Le Cap, 1999) et a exprimé sa satisfaction générale à ce sujet. Une version révisée du tableau a également été présentée à la 10ème réunion du Conseil scientifique, en mai 2001. Depuis la dernière réunion du Comité, le Secrétariat a complété le tableau en tenant compte des commentaires émanant des membres du Comité permanent, du Conseil scientifique et du groupe de travail sur la performance (PWG).

2. A part un petit reformatage pour une meilleure utilisation de l'espace, les modifications fonctionnelles ci-après ont été introduites :

- D'une manière significative, le document englobe maintenant le concept d'"indicateurs de performance" comme le préconisait le PWG. Un indicateur de performance mesurable a donc été identifié pour chaque objectif opérationnel.
- Tout aussi important, le tableau comporte maintenant une nouvelle colonne pour tenter d'exprimer les conclusions ou les résultats des interventions effectuées plutôt que de décrire simplement les activités entreprises. Comme le PWG l'a noté, s'il ne devrait pas être difficile en principe de documenter ce qui a été fait (les renseignements sont fournis régulièrement par les rapports nationaux, etc.), il est plus difficile de mesurer les conséquences des actions, ce qui est extrêmement important pour déterminer si les objectifs du Plan stratégique sont atteints ou non.
- Dans la mesure du possible, toutes les entrées existantes ont été mises à jour pour tenir compte des progrès, et il y en a eu beaucoup au cours de l'année dernière.
- On a insisté particulièrement sur les mesures spécifiques à prendre, certaines avec des implications financières, qui justifient leur inclusion dans le programme de travail du Secrétariat pour 2002.

3. En révisant le tableau on devrait avoir présent à l'esprit un certain nombre de points :

- Les activités et les résultats mentionnés ne sont pas du tout exhaustifs et il faudrait continuer à considérer le tableau comme un projet de travail. Le Secrétariat accueillerait favorablement la possibilité de travailler entre les sessions avec un sous-groupe intéressé du Comité permanent pour essayer d'introduire plus de précisions.
- Les activités présentées dans le tableau sont avant tout un reflet soit d'initiatives spécifiques entreprises par le Secrétariat ou par d'autres organisations en son nom (par des entretiens, etc.) soit d'initiatives plus générales non attribuées à une seule Partie en particulier. Aucune

tentative n'a été faite à ce stade pour identifier les activités entreprises par les Parties à titre individuel. Cependant, on espère qu'un document révisé qui devrait être diffusé avant la Conférence des Parties en septembre 2002 intégrera, ou au moins réfléchira, sous une forme résumée les résultats des principaux examens et des principales synthèses des rapports nationaux réalisés par le PNUE-CMSC (voir document CMS/StC.23/Doc.11 Addendum). Par conséquent, si pour un certain nombre d'espèces il a été noté que "aucune mesure spécifique n'a été signalée avoir été prise à ce jour", ceci exclut clairement les activités entreprises à un niveau national qui pourraient avoir été mentionnées ou non dans les rapports des Parties à la CMS.

- Actuellement, les rapports soumis par les Parties contiennent peu de renseignements sur les éléments permettant d'évaluer leur application du Plan stratégique dans certains domaines clés (par exemple, en ce qui concerne les objectifs opérationnels 2.1, 2.2 et 4.2). On espère que la nouvelle présentation proposée pour les rapports nationaux (document CMS/StC.23/Doc.11 Annexe 1) comblera cette importante lacune.
- La colonne "Autres actions spécifiques à entreprendre" n'a qu'un caractère indicatif. On espère que le Comité permanent donnera d'autres directives sur la nature des mesures qui devraient et pourraient être prises en fonction des ressources disponibles convenues par COP6 et sur la priorité à leur accorder.
- Les renseignements présentés dans le tableau sont nécessairement abrégés et il n'a été tenté ni de donner une description détaillée de chacune des activités ni, en l'occurrence, de communiquer des résultats précis.

4. Le Comité permanent est prié de se pencher sur le document et de proposer des commentaires et des avis à soumettre de préférence par écrit au Secrétariat sur les domaines suivants :

- les propositions pour amender les définitions des "indicateurs de performance" associés à chacun des objectifs opérationnels ;
- les renseignements qui compléteraient ceux déjà donnés dans les colonnes du tableau "Activités" ou "Résultats" ;
- un avis sur d'autres mesures spécifiques à prendre s'appliquant à chacun des objectifs opérationnels ;
- l'examen de l'opportunité de créer un petit groupe de membres intéressés en vue d'aider le Secrétariat à mettre au point le tableau avant la session de la Conférence des Parties. En dernière analyse, il peut être souhaitable d'établir un sous-comité permanent pour surveiller l'application de la Convention, et ceci pourrait être un sujet de discussion à COP7.

5. Enfin, le Comité peut souhaiter envisager d'inviter des Parties et d'autres participants à la CMS à faire rapport sur les contributions qu'ils ont faites et qu'ils se proposent de faire pour l'application du Plan stratégique.